

# Contexte régional et national



Michel GAUTIER – Adjoint au Directeur de la DREAL

7 février 2012 – Mas de Saporta



## *La stratégie régionale de gestion du trait de côte*

- Validée il y a près de 10 ans
- Partagée à l'échelle du Languedoc-Roussillon
- Fondée sur une vision globale et homogène des aléas et des enjeux
- Mise en œuvre à l'échelle pertinente de la cellule sédimentaire
- En cohérence avec les mécanismes naturels de la dynamique sédimentaire

# *La stratégie régionale de gestion du trait de côte*

- Acceptant la mobilité nécessaire du trait de côte
- Préconisant le recul stratégique
- Privilégiant le recours à des méthodes « douces » de renforcement des cordons dunaires et de réensablement des plages
- Limitant les ouvrages en enrochements aux secteurs à enjeux forts et indéplaçables

# *La stratégie régionale de gestion du trait de côte*

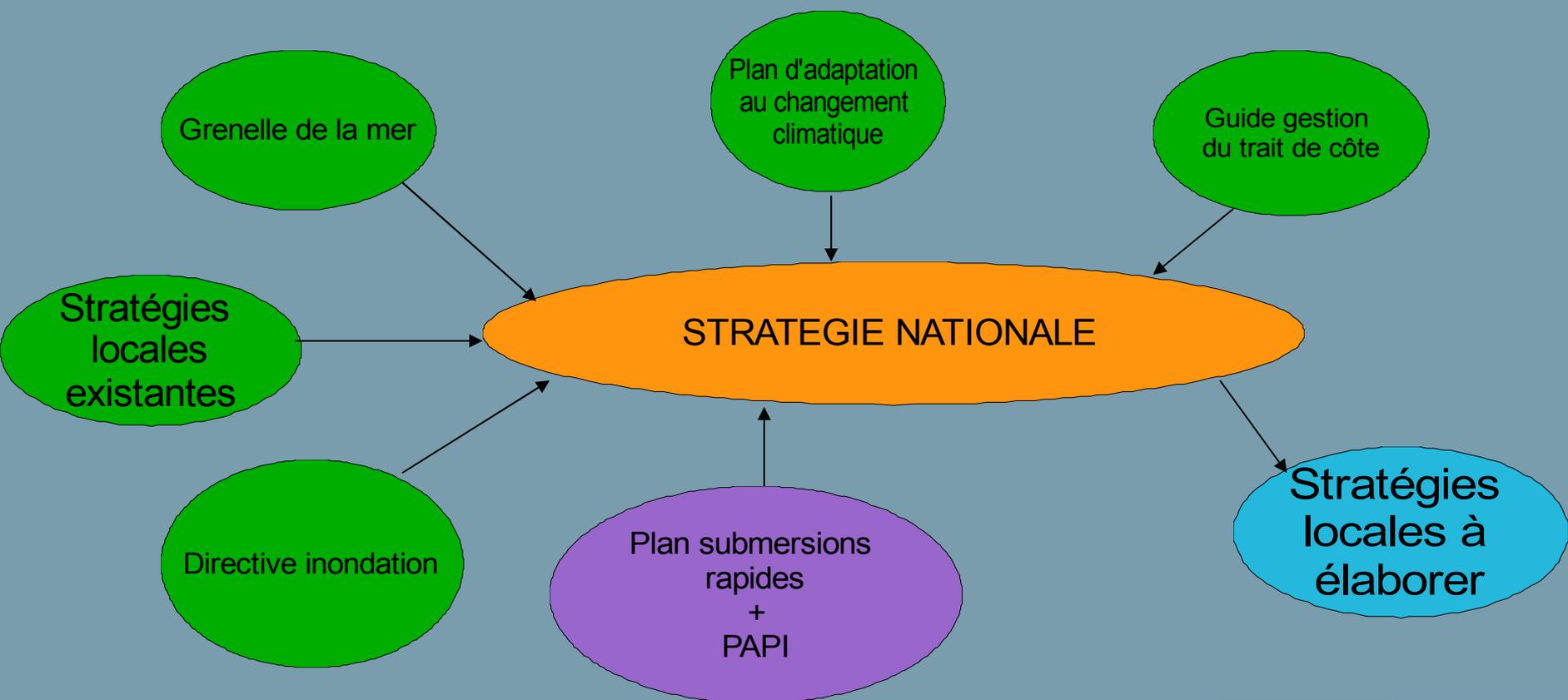
- Qui a constitué une approche nouvelle de gestion du trait de côte , pour lutter contre les phénomènes d'érosion marine
- Qui a été mise en œuvre dans le cadre des CPER au travers d'opération exemplaires comme la restauration du Lido de Sète à Marseillan
- Qui a été précurseur en France

# *La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte*

- Une stratégie en cours de finalisation
- Qui s'inscrit dans un contexte national
- Préconisée dans le cadre du « Grenelle de la Mer » par le comité opérationnel « aménagement, protection et gestion des espaces littoraux : engagement n° 74 F « Développer une méthodologie et une stratégie nationale (collectivités et Etat) pour la gestion du trait de côte, pour le recul stratégique et la défense contre la mer »
- Prévues par la loi Grenelle 2 « Définir une stratégie nationale pour la mer et le littoral »

# La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

s'inscrit dans un contexte



# *La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte*

- Élaborée sur la base de propositions d'un groupe de travail au format « Grenelle » présidé par Alain COUSIN Député de la Manche

# *Les propositions du rapport COUSIN*

- à partir d'un constat partagé
- 6 principes communs
- 6 recommandations stratégiques
- 8 propositions d'action déclinées selon 4 axes

## *Le constat partagé*

- Le trait de côte est naturellement mobile : il ne peut et ne doit pas être fixé partout
- Les perspectives démographiques font craindre une aggravation de la vulnérabilité du littoral aux aléas érosion et submersion
- Les connaissances des phénomènes physiques et de leurs impacts sur les écosystèmes, les activités et les biens sont à approfondir
- Les options de gestion de la frange littorale sont connues sur le plan technique (laisser faire, intervention limitée, fixation, recul) mais difficiles à mettre en œuvre
- Le degré d'acceptabilité de l'option « relocalisation des activités et des biens » reste faible
- Il existe souvent un déficit de gouvernance et les questions des financements ne sont pas résolues

## *Les principes communs*

- Le trait de côte est naturellement mobile : il ne peut et ne doit pas être fixé partout
- Doivent être pris en compte les trois piliers du développement durable ainsi que la dimension culturelle
- Est indispensable la cohérence entre l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la gestion des risques et du trait de côte
- Il est nécessaire d'anticiper l'évolution future des phénomènes d'érosion, de submersion marine et du fonctionnement des écosystèmes côtiers
- Doit être pris en compte l'aléa érosion dans les PPR
- Doit être préparée et planifiée la mise en œuvre de la relocalisation des activités et des biens à long terme

# *Les recommandations stratégiques*

1. Articuler les échelles spatiales et de diagnostic (cellules sédimentaires) et de planification et d'aménagement
2. Articuler les échelles temporelles (2020,2050,2100), : établir des réponses cohérentes à court, moyen et long terme et anticiper la « relocalisation des activités et des biens » comme alternative à moyen et long terme à la fixation du trait de côte et dans une dynamique de recomposition territoriale
3. Arrêter l'implantation de biens et d'activités dans les secteurs où les risques littoraux (érosion, et submersion sont forts)
4. Gérer en cohérence et conjointement les risques érosion et submersion marine
5. Protéger et restaurer les écosystèmes côtiers (zones humides, cordons dunaires)
6. Différencier les choix d'aménagements opérationnels de la frange littorale en fonction de la densité des activités et des biens, en mettant en œuvre des analyses coûts bénéfiques et multicritères

## *Des propositions d'action selon 4 axes*

- A. Organisation de l'observation de l'évolution de la frange littorale
- B. Développer des stratégies partagées entre les acteurs
- C. Faire évoluer la doctrine de gestion de la frange littorale
- D. Identifier des principes de financement